



AMÉLIORATION ET ADAPTATION DE L'HABITAT



PROPRIÉTAIRES
OCCUPANTS,
PROPRIÉTAIRES
BAILLEURS



Prochaines permanences sans rendez-vous
18 mai, 15 juin et 20 Juillet 2021
de 13h30 à 16h

Maison des Services Publics, à la CCVS
12 avenue Jacques Anquetil 76260 Eu
Contact : société «Page9»
06.99.98.44.85 - page9cd@page9.fr

Quels
travaux ?

- **Économie d'énergie**
(chauffage, isolation...)
Diminuer sa consommation énergétique d'au moins 25 %
- **Améliorer le confort**
(ventilation, menuiseries...)
Réhabiliter son logement en apportant des équipements récents, performants
- **Mise en sécurité**
(électricité, garde-corps, charpente, toiture...)
Réaliser des travaux afin que son logement réponde aux critères de décence
- **Adaptation au handicap et au vieillissement**
Permettre le maintien à domicile en effectuant des travaux d'accessibilité de son logement, intérieur (salle de bain...) et extérieur (rampe...).

Pour qui ?

- Les propriétaires occupant leur résidence principale sous condition de ressources.
- Les propriétaires louant leur logement sous certaines conditions.

Comment ?

- **Accompagnement** technique et administratif, **gratuit** et personnalisé tout au long du projet.
- Financements facilités et avantageux.

En partenariat avec les élus du territoire

